



Commune
de
FAA'A

(Signature)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N° 81/2025

Portant modification des postes budgétaires avancement de grade au choix de l'année 2025

Date de convocation :
09 décembre 2025

Date de séance :
16 décembre 2025

Date de publication de la liste des délibérations :
18 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	20
PROCURATIONS :	06
VOTANTS :	26
POUR :	26
CONTRE :	00
ABSTENTION :	00

Le mardi 16 décembre 2025 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert		X	
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
VANAA Emma	X		
CERAN-JERUSALEMY André		X	
TERIITEHAU Roberto	X		
NIVA Pauline		X	
TEAUNA ép POIA Clarisse			R. RICHMOND
CHIN FOO Rosina	X		
MAI Gérard	X		
HATETE ép TAHARAGI Linda		X	
APUARII Léon	X		
LO Tai Chan	X		
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana	X		
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda			R. TERIITEHAU
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena	X		
SANFORD Vetea			M. PEDRON
TOKORAGI Ole			E. VANAA
PURENI Tunui			G. MAI
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha			V. LAURENT
PEDRON Michel	X		
RICHMOND Maruia		X	
PATU Kalina	X		
KAIMUKO Tehaatokoau		X	
VAHINE Théodora		X	
CROLAS ép SACHET Isabelle	X		
FAATAU Luc	X		
BOUSSIOUT Jean-Christophe	X		
TUPANA Moihara		X	
TARAHU-ATUAHIVA Teura		X	
TEUIRA Jean-Paul	X		
HIKUTINI Lucie	X		

Subdivision Administrative des îles du Vent

ARRIVÉE LE

19 DEC. 2025

N°

/ IDV

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 20, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Tetuahau TEMARU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

Monsieur Tetuahau TEMARU a ensuite exposé à l'assemblée que :

Par délibération n°73/2025 en date du 28 octobre 2025, le Conseil municipal fixait les ratios d'avancement de grade par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle.

Par courriel en date du 31 octobre 2025, la commune transmettait les tableaux d'avancement de grade « au choix » des catégories B, C et D, des spécialités administrative, technique, sécurité civile et publique, à la commission administrative paritaire du centre de gestion et de formation, selon les critères définis par la délibération ci-dessus.

Par courrier en date du 5 décembre 2025, la commission administrative paritaire a émis un avis favorable au tableau d'avancement de grade « au choix » des 57 fonctionnaires communaux, au titre de l'année 2025.

Sur la base de cet avis, les avancements de grade devront être prononcés au plus tard le 31 décembre 2025, le tableau d'avancement présentant un caractère annuel.

Aussi, il est proposé de modifier les grades des postes budgétaires des 57 fonctionnaires communaux. Cette modification représentera un coût complet mensuel, selon le principe égal ou immédiatement supérieur, de 225 KF, soit un coût annuel d'un montant de 2,7 MF.

C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé ci-après.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Tetuahau TEMARU :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** l'arrêté n° 1117/DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- Vu** l'arrêté n° 1118/DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « application » ;
- Vu** l'arrêté n° 1119/DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « exécution » ;
- Vu** l'arrêté n° 1108/DIPAC du 23 août 2017 fixant la valeur du point d'indice applicable aux grilles de traitements indiciaires des fonctionnaires des communes, de leurs groupements de communes ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté n° HC 1306/DIRAJ/BAJC du 9 octobre 2017 portant modification de l'arrêté n° 1121/DIPAC du 5 juillet 2012 relatif aux grilles de traitement indiciaire des fonctionnaires des communes, de leurs groupements des communes ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** la délibération n° 177/2012 du 24 octobre 2012 fixant les règles relatives au temps de travail modifiée par délibérations n° 213/2012 du 11 décembre 2012 et n° 689/2017 du 28 février 2017 ;
- Vu** l'arrêté n°HC 26 DIRAJ/BAJC/bt du 20 janvier 2025 fixant les modalités d'avancement de grade et de promotion interne par appréciation de la valeur et des acquis de l'expérience professionnelle aux fonctionnaires communaux ;
- Vu** la circulaire n°HC/267/DIRAJ/Bajc/sg en date du 29 mai 2024 projet d'arrêté du HC relatif à l'avancement de grade et de promotion interne ;
- Vu** l'arrêté n° HC 1306/DIRAJ/BAJC du 9 octobre 2017 portant modification de l'arrêté n° 1121/DIPAC du 5 juillet 2012 relatif aux grilles de traitement indiciaire des fonctionnaires des communes, de leurs groupements des communes ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** la délibération n°858/2018 du 26 juin 2018 portant ouverture d'emplois dans le cadre de la fonction publique communale ;

				Situation actuelle		Situation nouvelle	
Direction/ Service	N°	Cat.	Spécialité	Fonction	Grade	Spécialité	Fonction
DSPC/PM	165	D	Sécurité publique	Vigile	Agent sécurité publique	Vigile	Agent sécurité publique qualifié
DSPC/PM	120	D	Sécurité publique	Vigile polyvalent	Agent sécurité publique qualifié	Vigile polyvalent	Agent sécurité publique principal
DSPC/PM	279	D	Sécurité publique	Vigile	Agent sécurité publique qualifié	Vigile	Agent sécurité publique principal
DSPC/PM	366	D	Sécurité publique	Vigile polyvalent	Agent sécurité publique qualifié	Vigile polyvalent	Agent sécurité publique principal
DSPC/PM	368	D	Sécurité publique	Vigile	Agent sécurité publique qualifié	Vigile	Agent sécurité publique principal
DSPC/PM	158	D	Sécurité publique	Vigile	Agent sécurité publique qualifié	Vigile	Agent sécurité publique principal
DSPC/PM	367	D	Sécurité publique	Vigile	Agent sécurité publique qualifié	Vigile	Agent sécurité publique principal
DDESC/EDU	460	D	Technique	AEEEP	Agent qualifié	AEEEP	Agent principal
DDESC/EDU	461	D	Technique	AEEEP	Agent qualifié	AEEEP	Agent principal
DDESC/EDU	450	D	Technique	AEEEP	Agent qualifié	AEEEP	Agent principal
DDESC/EDU	443	D	Technique	AEEEP	Agent qualifié	AEEEP	Agent principal
DDESC/EDU	116	D	Technique	Chauffeur	Agent	Chauffeur	Agent qualifié
DDESC/EDU	427	D	Technique	Chauffeur	Agent	Chauffeur	Agent qualifié
DDESC/EDU	428	D	Technique	Chauffeur	Agent	Chauffeur	Agent qualifié
DDESC/EDU	480	D	Technique	AEEEP	Agent	AEEEP	Agent qualifié
DDESC/EDU	467	D	Technique	AEEEP	Agent	AEEEP	Agent qualifié
DDESC/EDU	470	D	Technique	AEEEP	Agent	AEEEP	Agent qualifié
DDESC/EDU	476	D	Technique	AEEEP	Agent	AEEEP	Agent qualifié
DDESC/EDU	471	D	Technique	AEEEP	Agent	AEEEP	Agent qualifié
DDESC/EDU	474	D	Technique	AEEEP	Agent	AEEEP	Agent qualifié
DDESC/EDU	468	D	Technique	AEEEP	Agent	AEEEP	Agent qualifié
DDESC/EDU	486	D	Technique	AEEEP	Agent	AEEEP	Agent qualifié
DDESC/EDU	469	D	Technique	AEEEP	Agent	AEEEP	Agent qualifié
DDESC/EDU	477	D	Technique	AEEEP	Agent	AEEEP	Agent qualifié
DDESC/EDU	485	D	Technique	AEEEP	Agent	AEEEP	Agent qualifié
DDESC/EDU	466	D	Technique	AEEEP	Agent	AEEEP	Agent qualifié
DDESC/EDU	491	D	Technique	AEEEP	Agent	AEEEP	Agent qualifié

Article 2 : Les dépenses y afférentes seront imputées au budget communal – Exercice 2025 – Nature 6411.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 16 décembre 2025

Le Secrétaire de Séance,

Tetuahau TEMARU



Le Président de Séance,

Oscar TEMARU

18 DEC. 2025

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été publié le et transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le

19 DEC. 2025

- 9
- Vu** la délibération n°73/2025 en date du 28 octobre 2025 fixant les ratios d'avancement de grade par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle ;
- Vu** la délibération n° XX/2025 du 09 décembre 2025 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 ;
- Vu** le courrier du Centre de Gestion et de Formation du 5 décembre 2025 relatif à l'avis des commissions administratives paritaires des catégories B, C et D au titre de l'avancement de grade « au choix » des fonctionnaires communaux ;
- Vu** les tableaux d'impact budgétaire ;

Dans sa séance du 16 décembre 2025 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1er : Sont modifiés les postes budgétaires de la manière suivante

				Situation actuelle		Situation nouvelle	
Direction/ Service	N°	Cat.	Spécialité	Fonction	Grade	Fonction	Grade
DRH/ADP	263	B	Administrative	Chargé de paie	Technicien	Chargé de paie	Technicien principal
DDESC/EDU	247	B	Administrative	Responsable	Technicien	Responsable	Technicien principal
DPAT	306	B	Administrative	Chargé urbanisme	Technicien	Chargé urbanisme	Technicien principal
DAF/FTR	242	B	Administrative	Régisseur titulaire	Technicien	Régisseur titulaire	Technicien principal
DGS/PSII/COM	127	B	Administrative	Chef de service	Technicien	Chef de service	Technicien principal
DDESC/ANV	217	B	Administrative	Educateur Va'a	Technicien	Educateur Va'a	Technicien principal
DSPC/PM	67	B	Sécurité publique	Responsable	Chef service classe norm	Responsable	Chef service classe exception
DPAT/BAT	143	B	Technique	Responsable	Technicien	Responsable	Technicien principal
DAF/FEC	3	C	Administrative	Comptable	Adjoint	Comptable	Adjoint principal
DAF/FEC	2	C	Administrative	Comptable	Adjoint	Comptable	Adjoint principal
DDESC/ANV	42	C	Administrative	Animateur sportif	Adjoint	Animateur sportif	Adjoint principal
DSPC/PM	69	C	Sécurité publique	APJA	Gardien	APJA	Brigadier
DSPC/PM	112	C	Sécurité publique	APJA	Gardien	APJA	Brigadier
DSPC/PM	80	C	Sécurité publique	APJA	Gardien	APJA	Brigadier
DSPC/PM	68	C	Sécurité publique	APJA	Gardien	APJA	Brigadier
DSPC/PM	90	C	Sécurité publique	APJA	Gardien	APJA	Brigadier
DSPC/PM	106	C	Sécurité publique	APJA	Gardien	APJA	Brigadier
DSPC/PM	89	C	Sécurité publique	APJA	Gardien	APJA	Brigadier
DSPC/PM	91	C	Sécurité publique	APJA	Gardien	APJA	Brigadier
DSPC/PM	105	C	Sécurité publique	APJA	Gardien	APJA	Brigadier
DPAT/ATM	15	C	Technique	Mécanicien	Adjoint	Mécanicien	Adjoint principal
DPAT/VRD	65	C	Technique	Conducteur d'engin	Adjoint	Conducteur d'engin	Adjoint principal
DDESC/EDU	438	C	Technique	Référent AEEEP	Adjoint	Référent AEEEP	Adjoint principal
DDESC/EDU	86	C	Technique	Référent AEEEP	Adjoint	Référent AEEEP	Adjoint principal
DPAT/VRD	4	C	Technique	Conducteur d'engin	Adjoint	Conducteur d'engin	Adjoint principal
DAF/FTR	17	D	Administrative	Agent releveur	Agent	Agent releveur	Agent qualifié
DAF/FTR	5	D	Administrative	Agent releveur	Agent	Agent releveur	Agent qualifié
DDESC/EDU	111	D	Administrative	Aide cuisinier	Agent	Aide cuisinier	Agent qualifié
DDESC/EDU	115	D	Administrative	Chauffeur	Agent	Chauffeur	Agent qualifié